

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2025
--

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques TAVEAU, Maire

Présents : Mr Jacques TAVEAU, Mr Claude MANCEL, Mme Mélanie VINCENT (départ à 19h55), Mr Lucien MONARD, Mme Aurélie DELCURE, Mme Caroline DEFFONTAINES, Mme Valérie UYTTERSROT, Mme Vanessa FRERE, M. Florian DECOURT, Mr. Valentin FLORIN

Absentes excusées : Mme Marie-Françoise LELEU (pouvoir à Mme Vanessa FRERE)

Secrétaire de séance : Madame Vanessa FRERE

Nombre de Membres : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11

Approbation du compte rendu de la réunion du 2 avril 2025 Approuvé à l'unanimité

1-DÉLIBÉRATION CREATION D'UN CHEMIN POUR ACCES AU TERRAIN COMMUNAL

Création d'un chemin pour accès au terrain communal et aux parcelles section ZL 123 et 111.

Ce chemin doit être identifié, après diverses propositions, il a été retenu le nom suivant :

« LE CHEMIN DES ALLOUETTES »

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité.

D'inscrire cette délibération.

2 -DÉLIBÉRATION PROPOSITION D'ACHAT DE LA PARCELLE GOUILLART

Proposition d'achat de la parcelle de Madame Lydia GOUILLIART-VEYS par la Commune de CHEPOIX, 144 m² en façade cadastrée section ZL numéro 83 moyennant un prix de 5.000 euros (cinq mille euros).

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité.

D'inscrire cette délibération.

3-MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCOP

Dans sa séance du 10 juin 2025, le conseil communautaire de la communauté de communes de l'Oise Picarde a décidé de modifier la rédaction de ses statuts de la façon suivante :

1) Article 4 – Siège

Ancienne rédaction :

« Le siège de la Communauté est fixé au 5 Rue Tassart à Breteuil sur Noye. »

Nouvelle rédaction proposée :

« Le siège de la Communauté est fixé au 91 rue d'Amiens à Breteuil sur Noye. »

2) Article 9 – Les compétences de la communauté de communes

Il vous est proposé de valider les modifications apportées à l'article 9, section B) point IV) et l'article 9), section B) point V)

B) Les compétences optionnelles

IV) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Ancienne rédaction :

- a) Construction et gestion du musée archéologique de Vendeuil-Caply,
- b) Soutien éventuel aux animations, manifestations, activités et actions, ..., culturelles d'intérêt communautaire : théâtre, cinéma, école de musique communautaire de Breteuil, rénovation du patrimoine public ou privé appartenant aux municipalités, par le biais de fonds de concours, ..., de prêts de matériels, de prêts de véhicules, ou de mise à disposition de personnels afin de dynamiser la diffusion culturelle en milieu rural et favoriser l'accès aux pratiques culturelles des habitants de l'ensemble de la communauté de communes .
- c) Animation de la maison du Serger à Hardivillers (acquisition d'objets, de collections, de matériels et réalisation de documents nécessaires à la présentation muséographique

Nouvelle rédaction proposée :

Afin de dynamiser la diffusion culturelle en milieu rural et favoriser l'accès aux pratiques culturelles des habitants de l'ensemble de la communauté de communes, il est proposé de procéder à la modification de la compétence culturelle et de la compléter de la façon suivante :

- a) Construction et gestion du musée archéologique de Vendeuil-Caply
- b) Soutien éventuel aux animations, manifestations, activités et actions culturelles d'intérêt communautaire
- c) *Construction et aménagement de locaux pour accueillir des médiathèques reconnues d'intérêt communautaire, gestion de ces médiathèques, mise en réseau des bibliothèques et des médiathèques afin de favoriser la montée en compétence des services dédiés à la lecture publique ;*
- d) *Construction, aménagement de locaux pour accueillir des écoles d'enseignement artistique d'intérêt communautaire, gestion de ces écoles (musique, danse, théâtre, cinéma, peinture, dessins ...) afin de pouvoir diffuser l'enseignement artistique sur l'ensemble du territoire ;*

- e) Soutien éventuel à la rénovation du patrimoine public ou privé appartenant aux municipalités, par le biais de fonds de concours, de prêts de matériels, de prêts de véhicules, ou de mise à disposition de personnels
- f) Animation de la maison du Serger à Hardivillers (acquisition d'objets, de collections, de matériels et réalisation de documents nécessaires à la présentation muséographique)

V) Actions sociales d'intérêt communautaire

Ancienne rédaction

- a) Elaboration et gestion des contrats « enfance » avec la Caisse d'Allocations Familiales, ou de tout autre dispositif qui s'y substituerait. Soutien aux actions d'intérêt communautaire contenues dans ce contrat notamment le relais assistantes maternelles ;
- b) Mise en place d'un contrat « jeunesse, temps libre » avec la Caisse d'Allocations Familiales : soutien aux actions d'intérêt communautaire contenues dans ce contrat, notamment les animations à destination de la jeunesse, les centres de loisirs sans hébergement

Nouvelle rédaction

- a) Elaboration et gestion des contrats « enfance » avec la Caisse d'Allocations Familiales, ou de tout autre dispositif qui s'y substituerait. Soutien aux actions **ou gestion des actions** d'intérêt communautaire contenues dans ce contrat notamment le **relais petite enfance** ;
- b) Mise en place d'un contrat « jeunesse, temps libre » avec la Caisse d'Allocations Familiales : soutien aux actions ou **gestion des actions** d'intérêt communautaire contenues dans ce contrat, notamment les animations à destination de la jeunesse, les **accueils** de loisirs sans hébergement

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de modification des statuts de la communauté de communes de l'Oise Picarde approuvée à l'unanimité par les membres du conseil communautaire dans leur séance du 10 juin 2025 ;

Considérant que cette modification s'explique et s'articule sur les éléments suivants :

- Pour **l'article 4** portant sur le changement de l'adresse du siège de la CCOP du 5 rue Tassart à Breteuil au 91 rue d'Amiens à Breteuil, projet résultant d'un besoin pour les services de la CCOP de retrouver des conditions de travail plus adaptées aux nombreux métiers qui les concernent, et d'offrir de meilleures conditions d'accueil aux visiteurs.
- Pour **l'article 9, section B**
 - o **Point IV** : des résultats de l'étude de l'offre culturelle et de lecture publique sur le territoire, ayant stigmatisé les faiblesses de notre territoire pour l'accès de tous à la culture nécessitant de transférer à la CCOP la création et la gestion des médiathèques sur le territoire, notamment à Breteuil et à Foissy-Noyers, en tissant des liens étroits entre ces sites, et de permettre aussi en transférant la gestion directe des écoles d'art, notamment l'école de musique de Breteuil, de pouvoir déplacer ces enseignements artistiques (musique, théâtre, danse, dessin, peinture, ..) sur notamment Foissy-Noyers et les autres communes ;
 - o **Point V** : la possibilité d'actions directes pour la CCOP sur son territoire en matière d'actions sociales

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

par 11 voix « pour », 0 voix « contre », et 0 absentions

- D'approuver la modification des statuts telle que stipulée ci-dessus, et qui serait applicable à compter du 1^{er} janvier 2026,

- D'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour informer Monsieur le Président du Conseil Communautaire de la volonté de la commune à cet effet,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à transmettre à Monsieur le Préfet la présente délibération qui sera affichée dans les emplacements communaux prévus à cet effet

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité.

D'inscrire cette délibération.

(départ Mélanie VINCENT à 19 heures 55)

4-DÉLIBÉRATION DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET PRIMITIF POUR LA COMMUNE DE CHEPOIX

Monsieur Le Maire explique que Madame LIEURE du SGC de Saint Just en Chaussée, nous demande de régulariser une anomalie sur le Budget Primitif 2025 de la Commune de CHEPOIX et demande donc au conseil municipal de prendre une décision modificative comme suit :

Recettes d'investissement : compte 2802/040 soit une diminution des crédits pour 1.834 €

Dépenses d'investissement : compte 21611/21 soit une augmentation des crédits pour 1.834 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité.

D'inscrire cette délibération.

5-DÉLIBÉRATION SUBVENTION ASSOCIATION LES 4 VILLAGES

Monsieur Le Maire propose le versement d'une subvention à l'Association des Parents d'Elèves «les 4 villages» pour un montant de cent euros (100€).

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité.

D'inscrire cette délibération.

6-DÉLIBÉRATION AFFAIRE LEBESGUE

Cette délibération sera représentée ultérieurement

7) Villages fleuris

Visite prévue le mardi 24 juin à 17h15, Cyril et Henri seront présents. Remettre le jour du rendez-vous un document avec photos.

87) Questions diverses

Travaux Mairie : fenêtres et isolation , la DETR accord subvention de 34.578,98€.

Travaux caméras sur poteaux existants à prévoir.

Se60 / travaux d'éclairage changement modernisation

Départ en retraite de Marie-Thérèse BRASSET

4 tables à acheter pour l'Ecole

Rebouchage de la du Petit Paris et chemin des Romarins

Claude signale tas de terres au niveau du Calvaire

Marché artisanal le dimanche 19 octobre : extérieur et intérieur

Valentin pour le nouveau cimetière porte à refaire

Florian kermesse école + barnum

Valérie pyramide aire de jeux pour les enfants et catalogue de jouets.

Festivités du 13 et 14 juillet : concours tartes sucrées par Claude, Caroline, Vanessa, Valérie sonorisation à prévoir, feu d'artifice, groupe folklorique, gestion de la liste des inscriptions par Valérie et Vanessa, menu cochon grillé + légumes, prévoir des guirlandes, gobelets, lampes led pour lampions, ballons, nappes, etc....Faire un arrêté pour ces manifestations du vendredi au lundi.

Fin de la séance 21h30.

SIGNATURE	
Le Maire, Jacques TAVEAU	